

## LE VIGNOBLE DU CAP BON (TUNISIE)

*Jelal Abdelkafi, architecte, paysagiste et urbaniste  
j.abdelkafi@planet.tn*

Si la présence du vignoble dans le pays est attestée depuis l'époque romaine, par, notamment, le traité du carthaginois Magon, considéré comme le père de l'agronomie méditerranéenne et dont l'oeuvre est encore évoquée aujourd'hui par un vin rouge qui porte son nom, l'introduction massive de la vigne est directement liée à l'instauration du Protectorat français sur la Régence de Tunis à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Malgré ses dimensions relativement modestes, le territoire de la Tunisie se présente comme une véritable mosaïque de paysages, et parmi eux, l'un des mieux dotés par la nature est sans conteste le Cap Bon. Le « beau promontoire », ainsi qualifié par les Romains, est la région tunisienne la mieux individualisée avec sa forme de doigt tendu vers la Sicile. Le cap pénètre sur 90 km dans la mer qui le baigne sur trois façades. C'est une terre de plaines et de plateaux, mais où la montagne est aussi présente. Dans la partie centrale, le Jbel Abderrahmane constitue l'épine dorsale de la péninsule.

Dans cette région géographique du Cap Bon fortement humanisée, trois zones se distinguent par leur vocation arboricole

Séparée des plaines de Tunis par les Jbels et collines des avant-monts de la Dorsale, **la plaine de Grombalia** est un vaste bassin d'effondrement largement ouvert sur le golfe de Tunis et parcouru par les Oueds El Bey, Soltane, El Djidida et Seba Ouidane. Formée d'une zone sablonneuse résultant de l'érosion des jbelles gréseux, la plaine bénéficie de conditions naturelles particulièrement favorables : des eaux souterraines en abondance, un climat aux températures clémentes, une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 450 et 500 mm, l'absence de sirocco. Si son versant oriental abrite la plus grande région agrumicole du pays, son versant occidental, au sol argilo-calcaire assez caillouteux et bien égoutté offre à la vigne une terre d'élection.

Des ruines d'ouvrages hydrauliques, situées à proximité des points d'eau, attestent des travaux d'aménagement dont la plaine a fait l'objet depuis les temps les plus anciens. Parmi les vestiges les plus remarquables, on trouve les aqueducs romains à l'Ouest de la ville de Grombalia et au Sud de Turki, deux importants bourgs fondés par les Andalous expulsés d'Espagne au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Des bâtiments d'anciennes fermes aux belles proportions, nichées dans les bosquets ou dominant les monticules, ponctuent le paysage de leurs toits de tuiles et rappellent que la possession de cette bonne terre a suscité la rivalité franco italienne à l'époque coloniale.

De Fondouk-Jedid à Bou Argoub, la viticulture, principale activité agricole, s'étend sur près de 15000 ha, soit 60 % des vignobles du pays. La vigne se présente souvent sous la forme d'une monoculture sauf à Bou Argoub où elle est en intercalaire avec les oliviers et les arbres fruitiers. Introduite à l'époque coloniale et consacrée pour l'essentiel au raisin à cuve, cette culture était principalement pratiquée par des ouvriers italiens travaillant pour des colons français sur de vastes henchirs achetés par les colons à des propriétaires absenteïstes de Tunis. Cette agriculture coloniale s'est appuyée sur une importante main d'oeuvre venue de la Tunisie centrale que la culture céréalière intensive n'a pu fixer.

**Les collines de Takelsa** offrent un paysage rural à vocation viticole et oléicole. Sa topographie est faite d'une succession de collines et de plaines taillées dans des marnes et des grès : c'est le synclinal de Takelsa. Cette région a révélé sa vocation viticole dès les débuts de la colonisation et aujourd'hui la vigne est encore présente et constitue l'une des importantes spéculations agricoles. Ainsi, les champs plantés en vignes à raisins de cuve et en vigne à raisins de table (muscat d'Alexandrie et surtout muscat d'Italie) s'étendent à perte de vue. Ils ne sont interrompus que par les jeunes plantations d'oliviers.

### **La côte orientale du Cap Bon : de Kélibia à Korba**

La seconde grande culture arbustive de la région est la vigne : vignoble muscat de Kélibia, de Menzel Temime et de Korba, qui fournissent du raisin de table, des vins muscats secs et des mistelles très recherchées, vignobles à raisin de cuve comparables à ceux de Grombalia, implantés par les colons, dans l'arrière pays de Korba et plus particulièrement dans le secteur de Bir Drassen, qui possède environ 10 % du vignoble du Cap Bon.

Cette viticulture qui a profondément transformé le paysage rural original, a subi deux crises majeures au cours de son histoire.

La première est celle du phylloxéra qui, au cours des années 1936 – 1947, a littéralement décimé les plantations. C'est dans ce contexte de crise grave que fut créée, le 10 février 1948, l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie (UCTV) par quelques unités d'exploitants : Takelsa, Bir Drassen, Tunis-Nahli, Grombalia et Michaud (Ghézala). Le plan de sauvetage adopté par cette institution s'est traduit par diverses mesures :

- approvisionnement en matériel et intrants nécessaires à la mise en valeur et à l'exploitation des biens des adhérents ;
- exécution des travaux agricoles de reconstitution des vignobles, transport et comptabilité ;
- prise en charge de l'écoulement et de la vente de la production à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- orientation agricole et contrôle technique des exploitations.

L'impact de cette action a très vite attiré de nouvelles adhésions au sein de la coopérative, désormais forte de 14 membres : Takelsa, Bir-Drassen, Grombalia, Mesratya, Kélibia, Mornag, M'Rira, Tunis-Nahli, Bordj Toum, Sidi Thabet, Ghézala, Bordj El Amri.

De ce fait, la période entre 1948 et 1964 a été particulièrement faste pour le vignoble tunisien : reconstitution et extension des plantations qui ont conquis de nouveaux territoires (plaines du Mornag et de Tunis), meilleur encadrement technique, dynamisation de l'action commerciale tant intérieure qu'extérieure, cette dernière étant, toutefois, essentiellement orientée vers le marché français dans lequel l'introduction des produits tunisiens : vins, moûts, mutés, mistelles s'inscrivaient dans le cadre d'un contingent régi par un accord entre la France et la Tunisie.

Cette contrainte de débouché extérieur unique a logiquement abouti à une situation difficile issue de la détérioration des rapports politiques entre les deux pays. La nationalisation des terres agricoles coloniales par la Tunisie, suivie par la dénonciation, par la France, de ses accords commerciaux avec la Tunisie, a conduit à la deuxième crise qu'a connue le vignoble tunisien au cours des années 1964-1966.

Chute brutale des prix, mévente de la production, moyens de stockage limités, manque de financement des récoltes, abandon des techniques de fertilisation et de lutte antiparasitaire, autant de handicaps qui ont engendré l'abandon progressif du vignoble et son arrachage.

Cette époque a ainsi marqué la fin de l'ère coloniale du vignoble dès lors que l'Etat tunisien a repris possession des exploitations agricoles coloniales en en confiant la gestion à l'Office des Terres Domaniales.

Dans le domaine viticole précisément, et à la suite de sa fusion avec une autre grande coopérative, l'UCVT a donné naissance, le 20 novembre 1966, à L'Union Centrale des Coopératives Viticoles, UCCV qui a eu pour mission, le temps de laisser passer la crise, de relancer le vignoble en Tunisie, une action basée, dans un premier temps, sur la reconstitution et le renouvellement progressif des plantations.

Dans cette nouvelle conjoncture caractérisée par un soutien accru de l'Etat, l'UCCV a mobilisé ses efforts dans la recherche de nouveaux marchés pour l'exportation de ses produits : Afrique, Europe de l'Est, Suisse, Autriche, Allemagne. Elle a également entrepris une vaste action d'amélioration de la production et d'encadrement technique des coopératives affiliées.

Riche à présent de plus d'un demi siècle d'expérience en faveur de la promotion du secteur vitivinicole tunisien, l'UCCV se prépare à affronter le contexte de la mondialisation de l'économie en général et celui de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne en particulier. Dans cette perspective, l'Union a entrepris un vaste programme de mise à niveau et de développement de toute la filière et de ses propres structures. Ce chantier vise à l'amélioration qualitative et quantitative de la production, sa compétitivité économique, la valorisation des revenus des viticulteurs, la consolidation de ses structures financières et la valorisation des ressources humaines.

Parmi les mesures concrètes conduites par l'UCCV, l'installation de vignobles pilotes par la création de sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) en partenariat avec des investisseurs nationaux et étrangers, notamment allemands, a donné naissance à trois structures exploitant une superficie totale de 631 hectares dont 360 de vigne à cépages universels nobles : Chardonnay, Pinot noir, Merlot, Syrah et Cabernet Sauvignon : SMVDA de Hached Kélibia: SMVDA Domaine Magon, SMVDA Iktissad. Des projets analogues sont en cours avec des partenaires italiens et français.

En matière œnologique, les efforts de l'UCCV sont axés sur l'amélioration des conditions de vinification, de stabilisation et de conditionnement des vins par le traitement approprié des caves, le recours à des moyens de réfrigération pour le contrôle des températures et des processus de fermentation, le renouvellement des équipements de réception et de pressurage des vendanges, de conditionnement et d'embouteillage des vins.

La valorisation des ressources humaines étant au cœur de ses préoccupations, l'UCCV a entamé un plan de formation en techniques viticoles et œnologiques par l'envoi de cadres techniques moyens et supérieurs dans des institutions européennes : ENSA de Montpellier, Faculté d'Oenologie de Bordeaux, Université de Geisnheim, Université de Barcelone. Des profils en gestion et assurance qualité ont également été formés.

Enfin, et pour se donner les moyens de sa politique de développement, L'UCCV et ses coopératives se sont engagées, dès les années 1990, dans une gestion financière rigoureuse et entreprenante, tant au niveau du développement des ressources financières que des investissements.

Activité exclusivement coloniale à son origine et de ce fait, totalement soumise aux aléas de l'histoire du pays et de ses relations avec l'ancienne puissance occupante, le secteur vitivinicole tunisien qui a pu, dans un système étatique de coopératives, surmonter les deux crises majeures de son existence, s'inscrit pleinement à présent dans l'économie du pays dont il devient une filière attractive pour des investisseurs privés nationaux et étrangers de plus en plus nombreux.